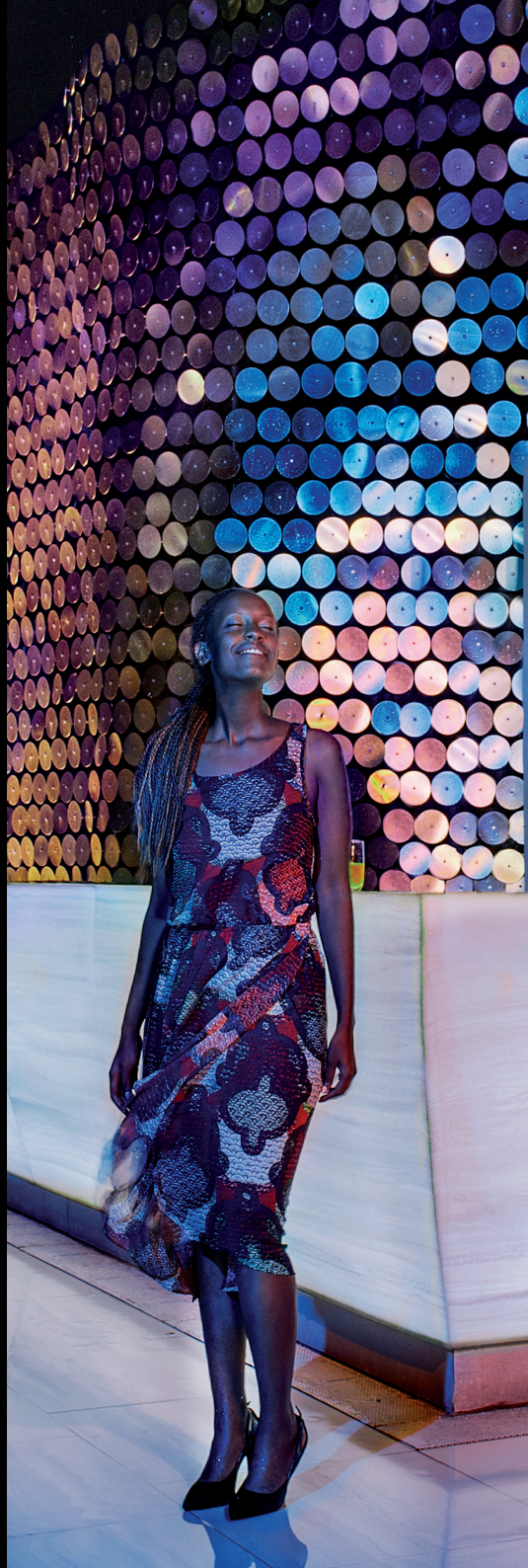


# Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2016

Jeudi 17 mars 2016 à 10h30  
(ouverture des portes : 9h00)  
à l'Espace Hippomène  
Avenue de Châtelaine 7, 1203 Genève





Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA, Vernier, qui se tiendra le jeudi 17 mars 2016 à 10h30 à l'Espace Hippomène, 7 avenue de Châtelaine, 1203 Genève; Les portes ouvriront à 9h00.

## Ordre du jour et propositions

### 1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2015

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2015.

### 2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2015

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération (pages 92 à 104 de la version anglaise du Rapport Annuel).

**Explication :** Le Conseil d'administration, se basant sur les recommandations du code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2015.

### 3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution prélevée sur les réserves en capital libéré additionnel

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice (perte) de l'exercice	CHF	(839'571'189)
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	477'535'823
<b>Total du bénéfice (perte) résultant du bilan</b>	CHF	<b>(362'035'366)</b>
Transfert total à la (de la) réserve libre	CHF	(500'000'000)
Distribution aux actionnaires de CHF 10.50 brut par action	CHF	96'952'653
<b>Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan</b>	CHF	<b>(403'047'347)</b>
<b>Report à nouveau</b>	CHF	<b>41'011'981</b>

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	402'348'672
<b>Réserve légale générale – capital libéré additionnel</b>	CHF	<b>402'348'672</b>
Distribution aux actionnaires de CHF 43.50 brut par action	CHF	401'660'991
<b>Total de l'affectation de la réserve légale générale – capital libéré additionnel</b>	CHF	<b>401'660'991</b>
<b>Report à nouveau</b>	CHF	<b>687'681</b>

**Explication :** Le Conseil d'administration propose une distribution totale de CHF 54.00 par action. Un montant de CHF 43.50 sera prélevé sur les réserves de capital libéré additionnel tel qu'il résulte des fonds propres de la Société au 31 décembre 2015. Depuis le 1er janvier 2011, de telles distributions ne sont soumises ni à l'impôt anticipé en Suisse, ni à l'impôt sur le revenu des actionnaires qui détiennent les actions dans leur patrimoine privé et sont fiscalement domiciliés en Suisse. Le montant restant de CHF 10.50 sera prélevé sur la réserve libre comme dividende ordinaire et sera imposable en Suisse. Le ratio des montants payés au titre de distribution et de dividende sera égale pour tous les actionnaires.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement surviendra le 23 mars 2016 (date de transaction en bourse ex-dividende : 21 mars 2016).

Aucune distribution ni aucun dividende ne seront déclarés pour les actions détenues par la Société ou une de ses filiales.

#### **4. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

#### **5. Elections**

##### **5.1 Election des administrateurs existants**

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 Prof Dr Werner Bauer
- 5.1.2 Mme Lilian Biner
- 5.1.3 M. Michael Carlos
- 5.1.4 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.5 M. Calvin Grieder
- 5.1.6 M. Thomas Rufé
- 5.1.7 Dr Jürg Witmer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2015 et sur le site internet de Givaudan sous : [www.givaudan.com/our-company/management](http://www.givaudan.com/our-company/management).

M. André Hoffmann et M. Peter Kappeler ne se représentent plus et quitteront le Conseil d'administration à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

##### **5.2 Election d'un nouvel administrateur**

Proposition du Conseil d'administration : élection de

**M. Victor Balli**

comme nouvel administrateur, pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Depuis 2007 M. Balli est Directeur financier et membre du Comité exécutif de la société Barry Callebaut.

Né en 1957, M. Balli est de nationalité suisse. Il a obtenu un diplôme en économie de l'université de St Gall (lic.oec. HSG), ainsi qu'un diplôme d'ingénieur en chimie (Dipl. Chem. Ing.) de l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zürich).

Avant de rejoindre Barry Callebaut, M Balli a occupé diverses fonctions dirigeantes au sein de la société Minibar entre 1996 et 2005, dont la dernière en tant que Directeur général EMEA depuis 2005. Pendant cette période, M Balli a aussi été actif comme directeur et administrateur dans plusieurs entreprises du groupe Niantic, holding familiale d'investissement. De 1991 à 1995, il a travaillé comme Principal auprès de Adinvest SA, société de conseil active dans le financement d'entreprise (corporate finance), avec des bureaux à Zurich, San Francisco, New York et Londres. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1985 en tant qu'analyste financier auprès de EniChem International SA à Zurich et à Milan.

### **5.3 Election du Président**

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

**Dr Jürg Witmer**

comme Président du Conseil d'administration pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### **5.4 Election des membres du Comité de rémunération**

Propositions du Conseil d'administration : élection des personnes suivantes comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.4.1 Prof. Dr Werner Bauer

5.4.2 Mme Ingrid Deltenre

5.4.3 M. Calvin Grieder

Les élections se font individuellement.

### **5.5 Election du représentant indépendant des actionnaires**

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

**M. Manuel Isler, avocat**

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## 5.6 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2016.

**Information:** En conformité avec le droit suisse, M. Thierry Aubertin, Associé responsable de l'audit chez Deloitte, se retirera du mandat après sept ans et sera remplacé par Mme Karine Szegedi Pingoud.

## 6. Vote portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

### 6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3'300'000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

**Explication :** l'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes proposés pour les montants de rémunération du Conseil d'administration.

### 6.2 Rémunération du Comité exécutif

#### 6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de bonus 2015)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 2'392'716 pour l'exercice 2015.

#### 6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2016 –« PSP »)

Propositions du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 19'800'000 pour l'exercice 2016.

**Explication :** ce montant est composé de la rémunération fixe n'excédant pas CHF 7'800'000 et du solde de rémunération variable à long terme, comprenant les octrois d'actions sous condition de performance (PSP). La valeur des octrois PSP à réaliser en 2016 sera calculée selon les normes IFRS sur la base d'une performance cible et sans réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. En fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis, le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) pourra varier entre 0 % et 200 % du montant cible.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails en ce qui concerne les votes proposés sur les montants de rémunération du Comité exécutif.

## Documentation

Nous joignons à cette invitation un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante :  
SIX SAG AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport de gestion 2015, qui comprend le Rapport Annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision tout comme le Rapport de rémunération, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Le Rapport de gestion est également disponible sur le site Internet de Givaudan [www.givaudan.com / investors / online report](http://www.givaudan.com/investors/online-report). Le Rapport de gestion est publié dans son intégralité en anglais. Une version abrégée de ce rapport sera disponible en français, anglais et allemand en versions papier et électronique sur [www.givaudan.com](http://www.givaudan.com).

## Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 3 mars 2016 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 4 mars au 17 mars 2016 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

## Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est plus possible de vous faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à SIX SAG AG à l'adresse susmentionnée.

Dans la mesure où vous ne lui donnez ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, le représentant indépendant s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme de vote par procuration en ligne [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com) (eComm) jusqu'au 15 mars 2016. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures

Givaudan SA  
Pour le Conseil d'administration :



Le Président  
Dr Jürg Witmer

**Vernier, le 17 février 2016**



## Annexe 1

### Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6).

Depuis 2015, l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) exige de soumettre les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires. Cette année, Givaudan soumettra pour la troisième fois à l'Assemblée générale les rémunérations pour approbation (lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, l'approbation des montants avait été demandée bien avant la date exigée pour un tel vote à titre consultatif).

Sur cette base et conformément à l'ORAb et aux Statuts de notre Société, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2017<sup>1</sup> ;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2015) ;
3. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2016)<sup>2</sup>.

Notre rémunération est en accord avec notre politique de rémunération et elle comprend toujours une part importante de titres de la Société afin d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif avec les intérêts de nos actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme, avec des éléments variables représentant une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique qui consistait à présenter et soumettre le Rapport de rémunération Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour de plus amples détails sur notre système de rémunération, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (pages 92 à 104 de la version anglaise du Rapport Annuel): <http://www.givaudan.com/media/publications>

<sup>(1)</sup> Ce montant ne comprend pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ CHF 240'000.

<sup>(2)</sup> Les montants de la rémunération fixe et de l'intéressement à long terme ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à CHF 1'600'000.

## Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 3'300'000 est versé au Conseil d'administration et se compose, à titre indicatif, des deux éléments suivants :

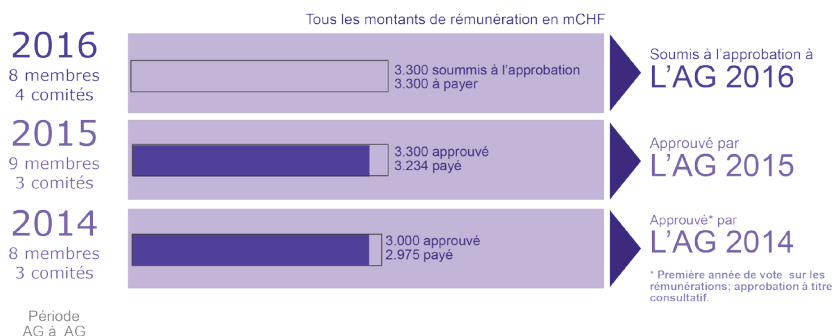
1. une rémunération fixe comprenant la rémunération du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1'500'000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions, dont la valeur est calculée en utilisant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans réduction appliquée pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable, ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos statuts.

Les montants soumis à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire cette année relatifs à la rémunération du Conseil d'administration restent stables par rapport à l'année dernière. Début 2016, Givaudan a créé un nouveau Comité science et innovation, portant ainsi à quatre le nombre de comités. En parallèle, le nombre de membres du Conseil d'administration diminuera d'une personne, portant ainsi le nombre des membres à huit. De ce fait, en application de notre politique de rémunération du Conseil d'administration, la réduction de la rémunération du Conseil est contrebalancée par l'augmentation de celle des Comités.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires et ceux qui ont été effectivement versés ou qui sont exigibles.



Pour de plus amples détails sur le système de rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (page 102 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

## Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2015) ;
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2016).

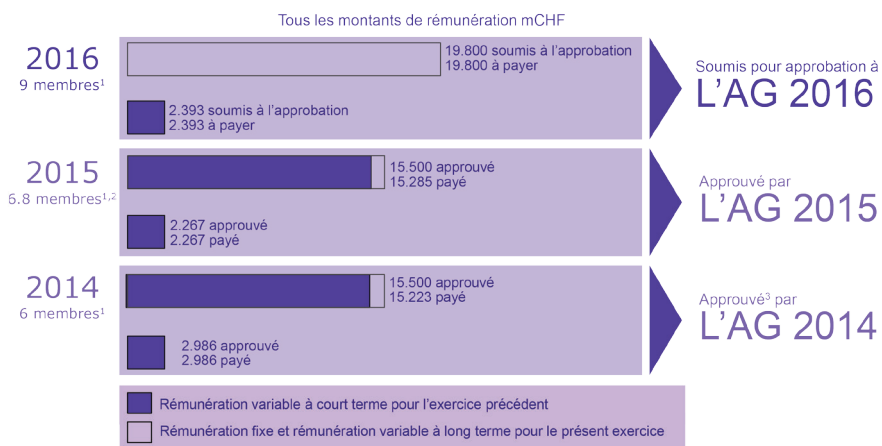
De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants dans la limite des montants approuvés et en conformité avec nos statuts.

Les montants soumis à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire cette année relatifs à la rémunération du Comité exécutif ont augmenté par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est attribuable à l'expansion du Comité exécutif de six à neuf membres pendant l'année 2015. La rémunération totale moyenne par membre du Comité exécutif est à la baisse comparée aux années précédentes.

Les nouveaux membres du Comité exécutif ont rejoint le comité courant 2015, une personne en août, puis deux autres en octobre. Par conséquent, la compensation totale exigible pour l'exercice précédent est basée sur 6.8 membres à plein temps. Le montant relatif à la rémunération du Comité exécutif proposé pour l'exercice 2016 correspond à une rémunération annuelle complète pour 9 membres.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires et ceux qui ont été effectivement versés ou qui sont exigibles.



1) Membres du Comité exécutif pour le présent exercice. Pour la rémunération variable à court terme le nombre de membres applicable est celui de l'exercice précédent.

2) Courant 2015, les personnes suivantes ont été nommées au Comité exécutif: Simon Halle-Smith, Responsable global des Ressources Humaines à partir du 06.08.2015; Chris Thoen, Responsable global de Science et Technologie à partir du 16.10.2015 et Willem Mutsaerts, Responsable global des Achats à partir du 16.10.2015.

3) Première année de vote sur les rémunérations; approbation à titre consultatif.

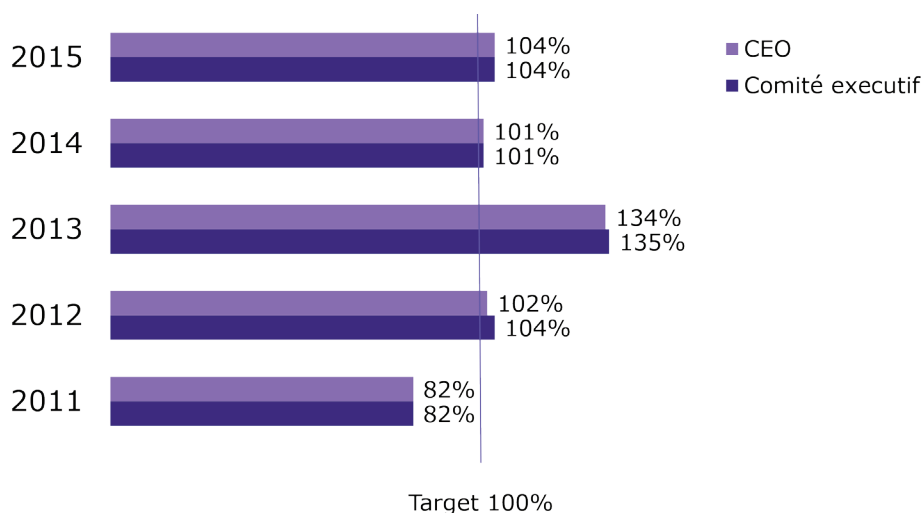
## Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2015) (point 6.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé de CHF 2'392'716 pour 2015 a été calculé en fonction de la performance réalisée au vu des conditions prédéfinies pour 2015, 50 % étant liés à la croissance du chiffre d'affaires en monnaies locales et 50 % à la marge EBITDA.

Pour de plus amples détails sur notre Plan de primes annuelles 2014, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération aux pages 98 et 99 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>

En 2015, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes en monnaies locales et l'EBITDA atteignant respectivement 2.7% et 24.3%. Il en a résulté 104% du montant cible pour le Directeur général ainsi que pour les autres membres du Comité exécutif.

Le tableau ci-dessous résume l'année 2015 ainsi que l'obtention historique des primes annuelles par rapport aux objectifs lors des cinq dernières années. Conformément à notre politique de rémunération sur cette période, le montant potentiel a varié entre 0 % et 200 % du montant cible.



## **Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2016 –« PSP ») (point 6.2.2)**

La rémunération fixe et variable à long terme proposée est de CHF 19'800'000 et se compose, à titre indicatif :

1. d'une rémunération fixe n'excédant pas CHF 7'800'000, incluant un salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages ;
2. d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximal de la rémunération représente une augmentation par rapport au montant de 2015 approuvé par les actionnaires (CHF 15'500'000) et celui enregistré dans le Rapport de rémunération 2015 (CHF 15'285'047). Ceci reflète l'ajout de trois nouveaux membres au Comité exécutif, dont la rémunération est soumise à l'approbation pour l'ensemble de l'année fiscale 2016. La rémunération moyenne par membre approuvée pour 2016 sera inférieure à celle de 2015.

Le montant maximal de la rémunération fixe reflète la stabilité des salaires de base par rapport à 2015 pour les membres du Comité exécutif en fonction en 2015.

Les octrois PSP représentent toujours plus que la moitié (53%) de la rémunération totale cible pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'accent particulier mis par Givaudan sur la performance à long terme.

La valeur des octrois PSP à réaliser en 2016 sera calculée selon les normes IFRS sur la base d'une performance cible et sans réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. En fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis, le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) pourra varier entre 0 % et 200 % du montant cible.

A la date d'acquisition des droits, trois ans après l'octroi, la performance pourra varier de 0 % à 200 % de l'objectif, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par action sous condition de performance.

Pour de plus amples détails sur le PSP, veuillez vous reporter au Rapport de rémunération (pages 98 à 99 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>

## Annexe 2

### **Votez tout simplement en ligne! – ouverture de votre compte actionnaire sur eComm**

Chers actionnaires,

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20.11.2013 (Initiative Minder), il est prévu notamment que les actionnaires puissent dorénavant voter à distance par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité de voter en ligne dans le cadre de notre Assemblée générale. Afin de vous familiariser sur notre portail en ligne en quelques étapes simples et de découvrir les avantages du vote électronique, nous vous proposons de suivre les instructions suivantes :

Remarque: si vous disposez déjà d'un compte actionnaire dans eComm, veuillez vous connecter sur [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com) à l'aide de votre ID utilisateur et du mot de passe que vous avez choisi et ajouter Givaudan SA à votre portefeuille à l'aide du Mot de Passe Unique qui se trouve sur votre formulaire d'inscription.

#### **Marche à suivre pour ouvrir votre compte actionnaire sur eComm:**

- Connectez-vous sur le site Internet [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com).
- Cliquez ensuite sur le lien «Enregistrer maintenant» pour accéder à la page suivante.
- Veuillez saisir votre Mot de Passe Unique, qui se trouve sur votre formulaire d'inscription. Veuillez noter que le Mot de Passe Unique indiqué n'est valable qu'une seule fois!
- Veuillez ensuite saisir vos données personnelles pour vous enregistrer. Le mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum et contenir des minuscules, des majuscules et au moins un chiffre
- Veuillez ensuite cliquer sur «Continuer» pour confirmer.
- Vous recevez à présent de notre part un e-mail d'activation à l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée.
- Veuillez saisir le code d'activation indiqué dans l'e-mail (8 caractères) dans le champ correspondant
- Confirmez en cliquant sur «Confirmez votre E-Mail» pour continuer.
- Vous recevez ensuite un SMS pour contrôler votre numéro de téléphone mobile.
- Veuillez saisir le code d'activation indiqué dans le SMS (6 chiffres) dans le champ correspondant
- Cliquez sur «Confirmez votre numéro de portable» pour confirmer.

Vous êtes à présent enregistré dans notre système et votre compte actionnaire sur eComm est ouvert.

Connexion sur le portail en ligne eComm [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com)

Vous pouvez à tout moment vous connecter sur le portail en ligne eComm en suivant les instructions suivantes :

- Saisissez votre adresse e-mail et le mot de passe que vous avez choisi.
- Une fois connecté, vous recevrez un code à usage unique sur votre téléphone mobile.

- Veuillez saisir ce code dans le champ correspondant et confirmer en cliquant sur «Continuer».
- Veuillez accepter les conditions d'utilisation (disclaimer) et cliquer sur «Confirmer».

Vous êtes maintenant directement en ligne pour voter par voie électronique.

Vous avez la possibilité de :

- Consulter la date et lieu de l'Assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour
- Commander votre carte d'admission pour la prochaine Assemblée générale
- Donner procuration au représentant indépendant avec vos instructions

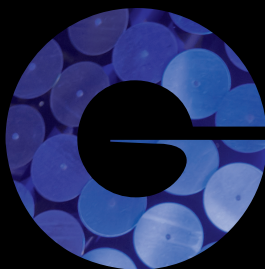
Le délai pour exercer votre droit de vote est fixé au mardi 15.03.2016 jusqu'à 23h59.

Vous recevrez à l'avenir des informations concernant l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA par e-mail. Toutefois, vous pouvez à tout moment désactiver votre compte actionnaire sur eComm si vous souhaitez recevoir à nouveau la convocation sous forme de document papier. Veuillez nous envoyer à cet effet une déclaration de désactivation à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessous ou à :

SIX SAG SA  
Assemblées générales  
Case postale  
4601 Olten  
Suisse

Pour toutes questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante  
ServiceDesk@sisclear.com ou en composant notre numéro d'urgence +41 58 399 4848,  
de 7h à 18h HEC.

Givaudan SA  
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:  
+41 58 399 6200



Givaudan

engage your senses